

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « WINRYDE »

Article 1 – Organisation

La société Noa Sarratia, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 892 788 217 00032, dont le siège social est situé : 67 impasse de Perulenea 64480 Ustaritz – France (ci-après « l'Organisateur ») organise du 22 février 2026 au 26 mars 2026 inclus, un jeu-concours avec obligation d'achat intitulé : « WINRYDE » (ci-après le « Jeu »).

Article 2 – Objet du Jeu

Le Jeu permet de tenter de gagner une moto en participant au jeu-concours accessible en ligne.

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

Article 2-1 – Accès au Jeu

Le Jeu est accessible à l'adresse suivante : www.winryde.com mais également au **Salon du 2 Roues de Lyon 26 février 2026 inclus au 1 mars 2026 inclus**.

Article 3 – Dates et durée

Le Jeu se déroule du 22 février 2026 au 26 mars 2026 inclus.

L'Organisateur se réserve le droit de reporter, modifier, annuler ou renouveler le Jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 4 – Conditions de participation

4.1 Conditions d'éligibilité

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), disposant : d'un accès à Internet, d'une adresse email valide, d'un compte personnel sur le site www.winryde.com.

Sont exclus : les salariés de l'Organisateur, les sous-traitants, toute personne ayant participé à l'élaboration du Jeu, les membres de leur foyer (même nom, même adresse).

4.2 Modalités de participation

La participation s'effectue sur Internet ou sur place au **Salon du 2 Roues de Lyon**.

Pour participer :

Se rendre sur www.winryde.com entre le 22 février 2026 et le 26 mars 2026.

- Créer un compte personnel.

- Acheter la planche d'autocollants permettant de valider une participation au tirage au sort.
- Cocher la case :
« J'ai lu et j'accepte le règlement ».

Toute information inexacte, incomplète ou frauduleuse entraînera l'annulation de la participation.

Dans le cadre de la promotion du Jeu, l'Organisateur informe le public de sa présence au **Salon du 2 Roues de Lyon du 26 février 2026 inclus au 1 mars 2026 inclus** .

À cette occasion, les planches d'autocollants permettant de participer au Jeu pourront également être vendues directement sur place, en complément de la participation via le site internet www.winryde.com.

Le prix de participation est fixé à **9,90 euros**, identique au tarif appliqué sur le site internet.

Les moyens de paiement acceptés sur place sont :

- les paiements en espèces,
- les virements bancaires instantanés.

Toute participation réalisée lors de l'événement physique sera soumise aux mêmes conditions, obligations et modalités prévues par le présent règlement que celles effectuées en ligne.

Les participants reconnaissent expressément accepter cette condition en validant leur participation et en acceptant le présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure toute participation ne respectant pas le présent règlement.

Article 5 – Désignation du gagnant

Le tirage au sort aura lieu le 27 mars 2026 via la plateforme DepotJeux.

Le résultat sera déposé auprès d'un huissier de justice.

En cas d'indisponibilité à la date prévue, une nouvelle date pourra être fixée.

Tout bulletin tiré au sort comportant une déclaration erronée sera annulé et donnera lieu à un nouveau tirage.

Article 6 – Dotation

6.1 Lot mis en jeu

1 moto Fantic 2021 – Moto de piste

Non homologuée pour circulation sur route ouverte

Carte grise non mise à jour

Pas de contrôle technique

Utilisation exclusivement sur circuit

Livraison à domicile incluse

Valeur commerciale estimée : 5 000 € TTC

 Le gagnant reconnaît être informé que le véhicule ne peut circuler sur la voie publique.

6.2 Conditions relatives au lot

Le lot :ne pourra être ni échangé,ni remboursé,ni faire l'objet d'un versement en espèces.

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer le lot par un lot de valeur équivalente ou supérieure si nécessaire.

Article 7 – Attribution du lot

Le gagnant sera informé par email.II disposera d'un délai de 7 jours pour répondre.
À défaut de réponse dans ce délai, le lot sera considéré comme perdu et pourra être attribué à un nouveau participant tiré au sort.Les lots sont personnels et non cessibles.

Article 8 – Données personnelles

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu conformément à la Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative et du Règlement Général sur la protection des données (RGPD) à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005.

Les personnes qui exerceront le droit de radiation des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur mentionnée à l'article 1.

Les données à caractère personnel collectées par la société organisatrice (nom, prénom, l'adresse postale et l'email des participants...) lors de la participation au jeu concours sont uniquement collectées et traitées dans le but d'assurer l'organisation et le bon déroulement du jeu concours et notamment l'attribution des gains. Elles ne seront stockées et conservées que pour assurer le bon déroulement du jeu et

pendant une durée maximum de 6 mois à compter de la clôture de l'opération. Les données personnelles vous concernant seront détruites à l'issue de cette période

Pour l'organisation du Jeu et aux seules fins de la prise de contact avec le Gagnant, la Société Organisatrice aura accès aux coordonnées personnelles des Participants, du Gagnant et du Bénéficiaire. Conformément à sa politique de confidentialité <https://winryde.com/policies/privacy-policy> la société organisatrice pourra communiquer les données personnelles de chaque participant aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités.

Article 9 – Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable : des dysfonctionnements du réseau Internet, des problèmes techniques empêchant la participation, des erreurs d'envoi d'emails, des virus ou anomalies informatiques. La participation implique la connaissance et l'acceptation des risques liés à Internet. En cas de fraude, l'Organisateur se réserve le droit : d'exclure le participant, d'annuler le Jeu, d'engager des poursuites conformément à l'article 323-2 du Code pénal.

Article 10 – Force majeure

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de force majeure entraînant modification, report ou annulation du Jeu.

Article 11 – Litiges

Le présent règlement est soumis au droit français.

Toute contestation devra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse de l'Organisateur dans un délai de 90 jours suivant la fin du Jeu.

À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux tribunaux compétents.

Article 12 – Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé via DepotJeu auprès de :

Maître Doniol
7 rue Jean Jaurès
77410 Claye-Souilly
Commissaire de justice

Le règlement est consultable gratuitement pendant toute la durée du Jeu sur :

<http://www.depotjeu.com>

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en

ligne sur le site. L'avenant est déposé via depotjeux auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly, Commissaire de Justice., dépositaires du règlement avant sa publication.

Article 13 – Remboursement

La participation au Jeu est non remboursable.

Article 14 – Propriété intellectuelle

Toute reproduction ou exploitation des éléments du Jeu est strictement interdite.